



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 avril 2011

REGLEMENT D'INDEMNISATION DES  
STAGIAIRES

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 01 avril 2011

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Virginie LEONARD

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Guillaume JUIN

**DIRECTION RESSOURCES  
HUMAINES**

**REGLEMENT D'INDEMNISATION DES STAGIAIRES**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par une délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil municipal a fixé le nouveau régime d'indemnisation des stagiaires présents au sein de nos services, dans le cadre de stages obligatoires intégrés dans leur scolarité.

Cette gratification, établie à 30% du SMIC mensuel, s'avère aujourd'hui inférieure au seuil prévu par l'article 5 du décret du 21 juillet 2009 et l'article L.242-4-1 du code de la Sécurité Sociale, fixé à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Afin de respecter la réglementation en vigueur, il y a lieu de modifier la gratification des stagiaires en fixant celle-ci à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2011.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau seuil de versement de la gratification des stagiaires écoles à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à prendre les décisions individuelles d'attribution de la dite gratification

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**